TC1711-30

Nations Unies

Communiqué de presse

Département de l'information • Service des informations • New York

MATIN

AG/COL/36
8 août 1991

LE COMITE SPECIAL ACHEVE SON EXAMEN DE LA QUESTION DU TIMOR ORIENTAL

Il entend sept pétitionnaires ainsi que plusieurs délégations

Le Comité spécial pour la décolonisation a entendu ce matin les pétitions des organisations suivantes sur la question du Timor oriental: Partis social démocrate, socialiste et communiste portuguais, Japanese Diet Members Forum, Komitee Indonesia/Funding Agency XminusY/East Timor Working Group, The Timorese Democratic Union et FRETILIN (Frente Revolucionária de Timor Leste Independente).

Les représentants du Cap Vert (au nom del'Angola, de la Guinée-Bissau, du Mozambique, de Sao-Tomé-et-Principe), du Portugal et de l'Indonésie, Puissance administrante, sont également intervenus sur cette question.

La prochaine réunion du Comité aura lieu cet après-midi à 15 heures.

(à suivre)

A l'intention des organes d'information—Document non officiel

M. ANTONIO DE SOUSA LARA, membre du Parlement portuguais, au nom du Parti social démocrate portuguais, a rappelé que la révolution portuguaise d'avril 1975 a ouvert la voie à la démocratisation interne du pays et a rendu possible l'émancipation des colonies administrées par le Portugal. Selon lui, le Portugal a prouvé qu'il n'était pas mû par des intérêts économiques et géopolitiques à tendances néocolonialistes.

M. De Sousa Lara a déclaré que le Portugal ne rejette pas ses responsabilités et souhaite ardemment, en ce qui concerne la question du Timor oriental, que le droit international soit respecté. Le problème de l'autodétermination du peuple timorais concerne l'ensemble de la communauté internationale. Au fur et à mesure que des cas similaires sont résolus, l'indignation s'accroit vis-à-vis des situations qui n'ont pas encore été réglés.

M. CARLOS CANDAL, député portuguais, au nom du Parti socialiste portuguais, a déploré la passivité de la communauté internationale en ce qui concerne "la situation dramatique de Timor-Est". Il a accusé l'Organisation des Nations Unies d'impuissance et dénoncé "l'hypocrisie des pays qui se proclament les défenseurs des droits humais, mais qui ne font rien contre la la tyrannie" de l'Indonésie dans ce territoire, qu'elle a envahi, occupé et annexé, en violant de façon criminelle les règles les plus élémentaires du droit international et de l'humanisme, et en méprisant les principes essentiels de la Charte des Nations Unies.

M. Candal a dénoncé tout particulièrement "le grossier mercantilisme collaborationniste" de l'Australie, qui - "enivrée par le pétrole de la Mer de Timor - a récemment décidé de vivre en concubinage avec la dictatoriale Indonésie". Par ailleurs, il a rappelé que le 28 juin dernier, à Helsinki, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a approuvé à l'unanimité les conclusions et propositions du rapport que le sénateur français Robert Portillon a élaboré sur la situation de Timor-Est. Ce texte critique fermement l'Indonésie pour l'invasion, l'occupation et l'annexion du territoire en référence. Il condamne également les violations des droits de l'homme commises par les forces indonésiennes d'occupation et affirme le droit du peuple timorais au choix de son propre destin politique et à la sauvegarde, au développement et à l'affirmation de son identité culturelle, linguistique et religieuse.

(à suivre)

M. JOSE MANUEL MENDES, Parti communiste portugais, a estimé le moment venu de regarder en face le problème du Timor. Le Portugal en tant que nation administrante et selon sa loi fondamentale, la Constitution, est attaché à prendre des initiatives nécessaires pour promouvoir et garantir l'autodétermination du Timor oriental, a-t-il dit. Nous n'avons rien épargné sur le plan diplomatique pour alerter les pays et les gouvernements, afin de parvenir à une paix de longue durée dans la région et d'obtenir un statut approprié aux aspirations du peuple timorais.

La question timoraise n'est point une dispute entre l'Indonésie et le Portugal, a rappelé le pétitionnaire, elle est aussi et surtout un conflit ouvert entre l'Indonésie et la communauté internationale. Il faut que l'ONU adopte les mécanismes actifs et sérieux qui permettront de guérir les blessures. Pour celà, on accepte le principe de discussions avec les Indonésiens, sous la médiation du Secrétaire général.

Selon M. Mendes, on ne peut d'un côté condamner l'agression du Koweït ou le massacre du peuple kurde, et d'autre part négliger les aspirations du peuple du Timor oriental à l'autodétermination et à l'indépendance.

Nous demandons, avec véhémence, à la communauté des Etats, a déclaré M. Mendes, qu'elle assume la défense intransigeante de la paix, des droits de l'homme et des règles que sont la garantie de cohabitation saine, équilibrée et durable entre des Etats qui se respectent.

M. KAN AKITANI, au nom du Forum des Membres de la Diete japonaise, a rappelé que l'organisation au nom de laquelle il prend la parole a été constituée en novembre 86. Elle regroupe 92 membres des deux chambres de la Diète japonaise. Expliquant la position du Gouvernement japonais à propos du statut du Timor oriental, le pétitionnaire a souligné que le Gouvernement japonais n'a jamais reconnu l'annexion du Timor oriental par l'Indonésie. La position officielle du Japon est qu'il continue d'observer les négociations entre les parties concernées, sous les bons offices du Secrétaire général. Le Japon s'abstient de prendre position sur la question de la juridiction de l'ile. C'est pour cela que sur les cartes géographiques des manuels scolaires le Timor oriental et le Timor occidental sont séparés tout comme sont séparés le Maroc et le Sahara occidental.

Cette démarcation sur les cartes apprend ainsi aux enfants que cette région traverse une période de conflit, dont le règlement reste à parachever. Le Forum des membres de la Diète sont préoccupés par la non participation des représentants du peuple timorais, partie la plus importante au conflit, au processus de négociation. Il entend continuer à demander au Gouvernement japonais de poursuivre ses efforts afin que toutes les parties concernées prennent part à la Conférence, comme cela est le cas dans les pourparlers de paix cambodgiens.

(à suivre)

Récemment, le Premier Ministre Kaifu a annoncé que quatre critères guideraient désormais l'octroi de l'aide publique japonaise au développement, à savoir la proportion des dépenses militaires, l'importation ou l'exportation d'armes, la possession ou la mise au point d'armes nucléaires et biologiques, et enfin le degré de démocratisation des pays récipiendaires. Le Forum des membres de la Diète entendait par ailleurs se rendre en juillet au Timor oriental. La demande d'autorisation de la mission a été rejetée, mais des discussions se poursuivent par les voies diplomatiques japonaises et indonésiennes.

M. PEDRO PINTO LEITE, au nom des Komitee Indonesia, Funding Agency XminuY et East Timor Working Group, s'est dit encouragé par les manifestations d'un intérêt croissant pour le territoire du Timor oriental. Ainsi, en novembre 1990, 223 membres du Congrès américain ont-ils exprimé leur préoccupation face aux violations des droits de l'homme commises dans ce territoire par les forces militaires indonésiennes.

Aux Pays-Bas, la majorité du Parlement a demandé au gouvernement hollandais d'appuyer les efforts visant à encourager une solution pacifique qui contribue à la mise en oeuvre du droit à l'autodétermination du peuple timorais, a poursuivi M. Leite. Enfin, en juin dernier, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a adopté une résolution demandant aux Etats membres d'imposer un embargo sur les ventes d'armes à l'Indonésie.

M. Pinto Leite s'est félicité de l'action intentée devant la Cour internationale de Justice par le Portugal contre l'Australie, à propos de l'accord conclu par ce pays avec l'Indonésie sur l'exploration et l'exploitation des ressources de la zone dite du "Timor Gap".

Le pétitionnaire a par ailleurs prié le Comité spécial de bien vouloir contester l'inclusion du Timor oriental dans les élections générales indonésiennes prévues en 1992. Il s'est dit convaincu que le Gouvernement de Djakarta profitera de ces élections illégales pour proclamer, comme en 1987 que les Timorais ont accepté le fait qu'ils font partie de l'Indonésie. Enfin, il a fait part de sa préoccupation face aux règles relatives au transfert des titres de propriétés que les autorités indonésiennes se préparent à introduire au Timor oriental pour finaliser l'annexion du territoire.

M. JOAO VIEGAS CARRASLALAO, au nom de l'Union timoraise démocratique (UTD), a déclaré qu'au cours des 16 dernières années, représentants de partis politiques, délégués gouvernementaux, dignitaires religieux, représentants d'ONG ou d'organisations publiques et autres personnalités éminentes ont dénoncé devant ce Comité les actes de brutalité, d'agression injustifiée, suivis de l'occupation militaire d'une île minuscule, riche en minerais et en ressources pétrolières et naturelles.

(à suivre)

Le seul crime du Timor oriental est de vouloir exercer son droit inaliénable à chosir son avenir, à côté du géant indonésien, a poursuivi le pétitionnaire. A chaque fois que nous faisons une pétition devant ce Comité, nous nous sentons un peu plus déterminés à réaliser notre objectif, car nous sommes sûrs que le succès n'est pas loin.

Partout, a souligné M. Carraslalao, le monde s'efforce de réaliser la paix au travers des négociations plutôt que par la confrontation. Quand il s'est agi de mettre fin à l'invasion et l'occupation du Koweït par les forces de Saddam Hussein, les grandes puissances ont réagi avec célérité. On n'a pas regardé à la dépense, pas plus qu'on ne s'est laissé arrêter par les pertes en vies humaines, pertes matérielles ou les conséquences politiques, a souligné M. Carraslalao. Le Président Bush et ses officiers militaires, le Général Schwartzkoff ont été élevés au rang d'héros, ils sont devenus les champions des opprimés, des "demi-Dieux". "Bravo", a déclaré M. Carraslalao! "Mais, et le Timor oriental?"

Depuis 1975, les résolutions et les recommandations des Nations Unies se sont succédées, condamnant l'occupation militaire et demandant le retrait immédiat de l'Indonésie. Quels ont été les résultats? Rien, absolument rien, selon le pétitionnaire.

Sous les auspices du Secrétaire général, des négociations sont en cours et un accord est imminent, qui permettrait à des parlementaires portugais de se rendre au Timor oriental, a-t-il continué. Les Timorais s'en réjouissent et attendent avec impatience de recevoir les Nations Unies et les parlementaires.

Le pétitionnaire a assuré la coopération maximum du peuple timorais afin qu'une évaluation réelle et correcte de la situation puisse être faite. En conclusion, M. Carraslalao a dit être parfaitement conscient du fait que l'Indonésie est la cinquième nation la plus peuplée du monde, le premier pays musulman, membre "modéré" du Mouvement des non alignés, gros producteur de pétrole et occupe une position stratégique le long des voies maritimes des océans Pacifique et Indien.

L'Indonésie, membre de l'ANASE, joue par ailleurs un rôle important dans les négociations de paix cambodgiennes. Le Timor oriental pour sa part est essentiellement catholique, ne compte que 600 000 habitants réunis sur la moitié d'une île, a noté le pétitionnaire. Le Timor n'est pas le Koweït, ses ressources ne sont pas exploitées mais il a néanmoins le droit d'exister en tant que peuple et nation.

(à suivre)

M. JOSE LUIS GUTERRES, au nom de Front révolutionnaire pour un Timor oriental indépendant (FRETILIN), a réitéré sa condamnation du traité dit du "Timor Gap" conclu entre l'Indonésie et l'Australie qui, selon lui, viole l'intégrité territoriale et le droit à l'autodétermination du peuple timorais. Selon lui, la position australienne constitue une "promotion de la loi de la jungle" et un précédent intolérable dans une région où il existe un grand nombre de petits Etats insulaires. L'action engagée devant la Cour internationale de Justice par le Portugal sert les intérêts du peuple du Timor oriental et se place dans le cadre des responsabilités de la Puissance administrante définies par les Nations Unies.

Par ailleurs, M. Guterres s'est félicité des remarques faites par le Secrétaire général des Nations Unies qui a affirmé notamment que la situation du Timor oriental n'est pas différente des luttes entreprises par la Namibie et par le Sahara occidental.

M. JOSE LUIS JESUS (Cap-Vert), au nom de l'Angola, de la Guinée-Bissau, du Mozambique, de Sao-Tomé-et-Principe, a rappelé les liens historiques et culturels qui unissent le peuple timorais à leurs propres peuples. Le document de travail préparé par le Secrétariat sur le Timor oriental fait état d'abus, de violations de droits de l'homme continues. La situation au Timor oriental est une situation coloniale ni plus ni moins, a déclaré le représentant. La seule différence peut-être réside dans le fait que le Timor oriental est devenue colonie indonésienne sous les yeux des Nations Unies et au mépris des principes de la Charte que nous croyions sacrés. Les délibérations au sein de ce Comité ou de l'Assemblée générale sur la question du Timor oriental ont toujours condamné l'invasion, a poursuivi le représentant. Mais l'on s'est gardé d'exercer une pression suffisante sur l'Indonésie pour l'amener à accepter un règlement pacifique du Timor oriental. Le Cap-Vert, l'Angola, la Guinée-Bissau, le Mozambique et Sao-Tomé-et-Principe ne doutent pas que le Secrétaire général a essayé du mieux qu'il a pu de s'acquitter de son mandat. Ils espèrent que la question trouvera une solution satisfaisante.

M. RUI QUARTIN-SANTOS (Portugal) a rappelé que la question du Timor oriental est à l'ordre du jour des Nations Unies depuis 1975. Le Timor oriental revêt la même importance que la Namibie, le Sahara occidental ou tout autre territoire placé sur la voie de la décolonisation, a-t-il souligné.

Les résolutions 384 (1975) et 389 (1976) du Conseil de sécurité ont reconnu le droit inaliénable du peuple timorais à l'autodétermination, condamné l'intervention des forces armées indonésiennes au Timor oriental et prié instamment ce gouvernement de retirer ses forces du territoire. Jusqu'à ce jour, l'Indonésie ne s'est pas conformée aux dispositions de ces résolutions.

(à suivre)

Le 7 juin 1976, la demande d'intégration à l'Indonésie a été déposée. Avant d'être approuvée par l'Assemblée, une mission a été dépêchée en Timor oriental pour s'assurer qu'il y avait vraiment volonté d'intégration de la part du peuple timorais. La volonté du peuple a été respectée, a affirmé le représentant.

Le 7 août dernier, le Secrétaire général a annoncé qu'un accord avait été obtenu entre le Portugal et l'Indonésie, sur une série de questions en suspens, a poursuivi M. Nasier. le principe d'une visite de parlementaires portugais est maintenant acquis. C'est bien là la preuve que l'Indonésien n'interdit ni ne limite l'accès des étrangers au Timor, contrairement à ce qui a été dit ici. Preuve également de la bonne volonté de l'Indonésie, l'invitation faite au Rapporteur spécial sur la torture, M. Peter Koojimans, à se rendre au Timor oriental.

Amnesty International a demandé l'accès de ses délégations au Timor oriental, a noté le représentant. La position du Gouvernement indonésien est qu'elle autorisera l'entrée au Timor à toute organisation qui montrera, par la parole et les actes, qu'elle fait preuve de bonne volonté. Il serait absurde d'attendre du Gouvernement qu'il autorise des visites d'organisations qui se sont illustrées par leurs calomnies.

M. Nasier a souligné que la situation des droits de l'homme relève plus de la compétence de la Commission des droits de l'homme que de celle du Comité spécial. L'on ne parle ici que des droits civils et politiques, a-t-il noté. L'Indonésie souhaiterait que l'on parlât davantage de développement socio-économique du Timor oriental.

Par ailleurs, a-t-il dit, en 1992 le peuple timorais va participer à un vote national. La population est associée aux échelons local et régional. Le Gouvernement indonésien avec la coopération de gouvernements étrangers a entrepris une politique de développement du territoire, mettant l'accent sur l'éducation et la santé. S'agissant des accusations relatives à l'accord passé entre l'Indonésie et l'Australie pour créer une zone de coopération économique dans la région dite de "Timor Gap", l'indonésie estime que les accusations n'ont pas de base juridique et représentent une ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat souverain.

* *** *

M. Quartin-Santos a déclaré que le Portugal ne rejette pas sa part de responsabilité vis-à-vis des difficultés qui ont marqué le début du processus de décolonisation au Timor oriental. Néanmoins, la question véritable qui se pose aujourd'hui est de savoir comment garantir aux Timorais l'exercice de leurs droits inaliénables.

Les Timorais doivent pouvoir choisir librement leur statut politique future, a affirmé M. Quartin-Santos. Il a attiré par ailleurs l'attention du Comité sur la situation très négative des droits de l'homme et des libertés fondamentales au Timor oriental et sur l'accroissement de l'activité militaire dans ce territoire. Les manifestations qui accompagnent souvent la visite de personnalités étrangères illustrent bien l'existence d'une large opposition à la situation actuelle.

Le Portugal a, conformément à ses responsabilités de Puissance administrante, a engagé une action contre l'Australie, relative à l'accord de coopération sur la zone dite du "Timor Gap" que ce pays a signé avec l'Indonésie.

M. Quartin Santos a fait remarquer que les Douze continuent à suivre de près l'évolution de la situation au Timor oriental et à espérer qu'une solution équitable, globale et internationalement acceptable soit trouvée en conformité avec les principes de la Charte des Nations Unies.

M. ABDUL NASIER (Indonésie) a déclaré que sa délégation est catégoriquement opposée à l'audition de "soi-disant pétitionnaires" sur la question du Timor qui, a-t-il dit, depuis des années, défilent pour lancer des accusations sans fondement contre l'Indonésie. Cet exercice devient routinier et ne contribue pas à faire avancer les négociations actuellement en cours sur la question, a-t-il estimé.

L'Indonésie se trouve dans l'obligation de rectifier ce qui a été dit. Elle estime que les efforts du Comité de la décolonisation devraient être mieux dirigés pour libérer les derniers territoires non autonomes.

L'Indonésie a toujours appuyé les efforts de décolonisation du Portugal, a assuré le représentant. Il est un fait que le processus pacifique de décolonisation a été entravé par une déclaration unilatérale d'indépendance par l'un des partis politiques, un groupe minoritaire, le soit-disant FRETILIN (Frente Revolucionária de Timor Leste Independente). Il s'en est suivi une guerre civile. Le FRETILIN, aidé par certains éléments portugais, a instauré un règne de terreur. Les autres quatre partis qui représentaient la majorité du peuple du Timor oriental (l'UDT, APODETI, KOTA et TRABALHISTA) ont constitué un gouvernement provisoire au Timor oriental. Les membres de l'Assemblée politique élus à la suite de la proclamation du gouvernement provisoire ont présenté une réquête au Gouvernement indonésien en vue de l'intégration du Timor oriental.

(à suivre)